



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agriculture

Question au Gouvernement n° 2363

Texte de la question

POLITIQUE SUCRIERE COMMUNAUTAIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Decool, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Decool. Monsieur le ministre de l'agriculture et de la pêche, le 24 novembre dernier, les ministres de l'agriculture de l'Union européenne se sont mis d'accord pour réformer la politique sucrière communautaire. Cette décision fait suite à une communication de la Commission européenne du 22 juin dernier. Ainsi, face à la difficulté croissante à résorber les excédents européens de sucre, la Commission avait décidé de proposer une réforme de l'organisation commune du marché du sucre. Cependant, les propositions de la Commission étaient inacceptables et faisaient craindre une baisse des revenus des planteurs de betterave et de l'ensemble de la profession sans aucune compensation.

Jeudi dernier, les termes de cette réforme ont été adoptés, et ce avant l'ouverture de la réunion de l'OMC à Hong Kong. Les conclusions de cette décision sont moins mauvaises qu'annoncées. En effet, le prix du sucre va baisser de 36 % au lieu de 39 %. En outre, cette baisse sera étalée sur quatre ans. La période de transition ainsi prévue permettra aux producteurs de s'adapter.

La France est le premier exportateur européen de sucre. Sa production betteravière est l'une des plus compétitives de l'Union européenne. Malgré quelques points positifs, cette réforme engendrera une baisse des revenus des planteurs de betteraves. En outre, le système des quotas est maintenu. Pour la France, le quota sera augmenté de 352 000 tonnes, pour atteindre près de 3,7 millions de tonnes alors que la production était d'environ 4 millions de tonnes. Produire hors quotas sera interdit pour certains usages industriels non alimentaires. Des compensations doivent être accordées - je pense notamment au bioéthanol.

Monsieur le ministre, quelles assurances pouvez-vous donner aux planteurs de betteraves et à l'ensemble de la profession sucrière face à cette décision communautaire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Dominique Bussereau, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Decool, cet accord a été conclu après de rudes négociations. Il est convenable pour la France car la baisse des prix est moindre que prévue, étalée sur quatre ans et compensée pour nos planteurs par une augmentation de l'aide directe, par un quota supplémentaire et par un mécanisme d'intervention.

Que penser de ces conditions pour l'avenir ? Notre quota sera augmenté. Les planteurs pourront bénéficier de la prime jachère. Ils auront une aide aux cultures énergétiques. Le Premier ministre a décidé d'engager un plan très important pour les biocarburants avec une augmentation du bioéthanol. Enfin, nous avons pu négocier une aide directe pour les planteurs de l'outre-mer, ce qui répondra à une demande très forte des départements d'outre-mer. Bref, cet accord est équilibré pour les betteraviers, pour nos raffineries, pour nos usines et pour l'outre-mer. Nous allons maintenant veiller à l'appliquer dans les meilleures conditions pour notre pays. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2363

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 1er décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 2005